

Saint-Maurice-l'Exil : retour à quatre jours

Rythmes scolaires, acomptes sur subventions, entente avec la commune de Clonas-sur-Varèze, demandes de subventions, les élus se sont réunis en conseil municipal jeudi 14 décembre.

Cinq conseils d'écoles de la commune sur six se sont prononcés en faveur du retour à la semaine de quatre jours. « Je propose d'acter la position et demander à l'inspection académique d'accorder une dérogation à la commune pour modifier les rythmes scolaires dès la rentrée 2018-2019 », propose la maire, Philippe Genty. Et d'ajouter que l'accueil des enfants le soir et le mercredi fera l'objet d'un comité de pilotage regroupant tous les acteurs concernés.

Dans le cadre du projet de construction d'une cuisine centrale et d'un réfectoire, la municipalité a sollicité l'aide financière de l'Etat dans le cadre du Fonds de soutien à l'Investissement local (FSIL) et du conseil départemental. Pour la restructuration de la mairie, l'Etat est également sollicité au titre du FSIL à hauteur de 25 %. Concernant l'entente avec la commune de Clonas-sur-Varèze pour la construction d'une salle festive lancée en juillet 2014, il est convenu que la commune de Clonas continuera à régler, dans sa totalité, les frais occasionnés par l'étude. « Notre commune prendra en charge 50 % des frais d'honoraires dus à l'architecte une fois l'étude achevée », souligne le maire.

Afin de permettre aux associations de poursuivre leurs actions sans avoir à attendre le versement de la subvention annuelle, il est proposé d'allouer des acomptes sur subventions. Dix associations à l'image du club de l'Amicale laïque football ou encore le Rhodia-Club percevront donc une avance. Au total, la municipalité avance la somme de 71 700 €.

20 décembre 2017 – Gabrielle CORSAT – <http://lessor38.fr>